



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20104571

Déposé / Reçu le

03 SEP. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0427.164.343

Nom

(en entier) : Assicurazioni Generali S.p.A. en Belgique

(en abrégé) :

Forme légale : Société étrangère

Adresse complète du siège : Piazza Duca degli Abruzzi 2, 34100 Trieste, Italie

Adresse de la succursale : Avenue Louise 149, 1050 Bruxelles, Belgique

Objet de l'acte : Clôture de la succursale belge

Extrait des décisions des CEOs du 21 juillet 2020.

Les soussignés, Mr Philippe Donnet and Mr. Paolo Ribotta agissant en tant que Group CEO et CEO of GEB & GGH et mandataires d'Assicurazioni Generali S.p.A, Piazza Duca degli Abruzzi 2, 34100 Trieste, Italie (la "Société"), dont la succursale Assicurazioni Generali - S.p.A. en Belgique se situe à l'avenue Louise 149, 1050 Bruxelles et dont le numéro d'entreprise est le 0427.164.343 (RPM Bruxelles, division francophone) (la "Succursale Belge"):

DÉCIDENT PAS LA PRÉSENTE :

1. de clôturer la Succursale Belge de la Société avec effet au 31 mai 2020, dont l'ouverture avait été décidé par une assemblée générale extraordinaire de la Société (publiée aux annexes du Moniteur belge du 24 avril 1995) ;
2. de faire cesser les activités de la Succursale Belge avec effet à la date des présentes décisions;
3. de mettre un terme, avec effet à la date des présentes décisions, à tous les pouvoirs, compétences et mandats octroyés en relation avec la Succursale Belge, y compris ceux du représentant légal de la Succursale Belge, Mr Sergio Di Caro, tels qu'octroyés par la Société le 10 février 2015 (publiés aux annexes du Moniteur belge du 13 avril 2016);
4. de conserver tous documents conformément à la loi belge à l'adresse du siège social de Assicurazioni Generali S.p.A., située à Piazza Duca degli Abruzzi 2, 34100 Trieste, Italie; et
5. d'entreprendre toutes les formalités nécessaires et/ou utiles en lien avec les décisions susmentionnées, y compris, mais sans s'y limiter, signer les formulaires requis pour la publication de l'extrait de ces décisions aux annexes du Moniteur belge ainsi que signer une procuration afin de déposer ces formulaires et d'enregistrer, modifier ou annuler les données dans la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du Guichet d'entreprise, de l'administration TVA ou tout autre administration adéquate.

Pcur extrait conforme,

Philippe Donnet
Group CEO

Paolo Ribotta
CEO of GEB & GGH

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).